



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence de Circulation Temporaire

Route barrée – Rue Nospelterstrooss entre Roodt et Nospelt à Roodt

En raison du renouvellement du revêtement de la chaussée dans la rue de Nospelterstrooss entre Roodt et Nospelt à Roodt, le collège échevinal, lors de sa séance du 20 septembre 2022, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du lundi, 10 octobre 2022, à partir de 8h00 jusqu'au plus tard le vendredi, 28 octobre 2022 inclus, jusqu'à la fin des travaux, toute circulation est interdite dans la rue Nospelterstrooss entre Roodt et Nospelt, sur le tronçon limité depuis la maison sise 5, rue Kareschbierg jusqu'à la limite communale vers Nospelt.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 20 septembre 2022.

Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu